

Fiche d'information Le nouveau Cadre environnemental et social de la Banque mondiale 4 août 2016

La Banque mondiale adopte un nouveau Cadre environnemental et social

- La protection des populations ainsi que la préservation de l'environnement occupent une place centrale dans les activités de la Banque mondiale liées au financement de projets d'investissement. Ses politiques dites « de sauvegarde » ont pour but d'identifier, d'éviter et de minimiser les préjudices éventuels pour les populations et l'environnement. Pour qu'un pays puisse bénéficier d'un financement de la Banque mondiale dans le cadre d'un projet d'investissement, il est indispensable de prendre en compte différents risques sociaux et environnementaux liés au projet concerné.
- Le 4 août 2016, le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a approuvé l'adoption d'un nouveau Cadre environnemental et social. Son entrée en vigueur est prévue pour début 2018 et il s'appliquera alors à tout nouveau projet d'investissement faisant l'objet d'une note conceptuelle.
- Le nouveau cadre vise à mieux protéger les populations et l'environnement, à favoriser un développement durable par le biais d'un renforcement des capacités et des institutions ainsi que d'une meilleure prise en main des projets par les pays emprunteurs, et, enfin, à accroître l'efficacité pour l'emprunteur comme pour la Banque. Il consolide et clarifie les politiques environnementales et sociales de la Banque mondiale, tout en renforçant leur harmonisation avec celles des autres institutions de développement. En outre, ce cadre marque des avancées importantes dans des domaines tels que la transparence, la responsabilisation, la non-discrimination et la participation du public.

<u>Une approche actualisée, axée sur les risques et les résultats, pour mieux protéger les personnes et l'environnement</u>

- Fort accent mis sur la gestion du risque et l'obtention de résultats durables de développement tout au long de la durée de vie d'un projet.
- Amplification de l'importance accordée au renforcement des systèmes nationaux dans les pays emprunteurs, qui apparaît comme un objectif de développement central pour la Banque mondiale comme pour la plupart de ses actionnaires.
- Élargissement de l'évaluation sociale et de la gestion des risques environnementaux et sociaux.
- Clarification des rôles et responsabilités de la Banque mondiale (définis dans la « Politique générale ») et des emprunteurs (définis dans les dix « Normes »).
- Meilleure harmonisation avec les partenaires de développement et les bonnes pratiques reconnues à l'échelle internationale.
- Partenariats renouvelés et renforcés avec les emprunteurs.
- Contribution à l'inclusion sociale, le préambule du nouveau cadre se référant explicitement aux droits de l'homme.

Des mesures de protection élargies : une évolution inédite pour la Banque mondiale

- Le nouveau cadre introduit des mesures détaillées de protection sur les conditions de travail.
- Il établit un **principe global de non-discrimination**, renforcé par une **nouvelle directive de la Banque mondiale** qui donne des exemples de groupes vulnérables et défavorisés, et qui impose à son personnel d'aider les emprunteurs à prendre en compte, limiter et gérer les difficultés potentielles dans ce domaine.
- Il introduit des **mesures de santé et de sécurité des communautés** dans les domaines de la sécurité routière, des interventions d'urgence et de l'atténuation des effets des catastrophes.
- Il remplace la consultation préalable, libre et éclairée des populations autochtones par le principe de consentement préalable, libre et éclairé.
- Il requiert l'association des parties prenantes pendant toute la durée du projet.

La promotion de résultats améliorés et durables sur le plan du développement

- Couverture et accès plus larges, qui profiteront à un plus grand nombre de personnes, en particulier au sein des groupes vulnérables et défavorisés.
- Promotion d'un développement durable en tenant compte d'un plus grand nombre de risques et d'impacts potentiels en matière sociale et environnementale, et en encourageant la gestion durable des ressources naturelles.
- *Meilleure protection des moyens de subsistance* en assurant la protection des travailleurs et l'amélioration des conditions de vie des populations délogées en raison des projets.
- Renforcement de la résilience grâce à la mise en place de dispositions d'urgence pour faire face à des catastrophes et de mesures destinées à atténuer les effets du changement climatique.

Prochaines étapes

- La Banque mondiale s'engage à présent dans une phase intensive de préparation et de formation (12-18 mois) destinée à assurer la transition vers le nouveau cadre. Sa mise en œuvre s'attachera à : appuyer et renforcer les capacités des emprunteurs ; former le personnel de la Banque et les emprunteurs à l'application du nouveau cadre ; consolider le système de gestion des risques environnementaux et sociaux de la Banque, et renforcer les collaborations stratégiques avec ses partenaires de développement.
- Les politiques de sauvegarde actuellement en vigueur, qui continueront de s'appliquer aux projets approuvés avant le lancement du nouveau cadre, devraient perdurer pendant une période estimée à sept ans environ.

Pour en savoir plus

- Page des consultations de la Banque mondiale sur la mise à jour de ses politiques de sauvegarde : http://consultations.worldbank.org/fr/consultation/examen-mise-jour-politiques-sauvegarde-banque-mondiale
- Site sur les politiques de sauvegarde : http://go.worldbank.org/WTA1ODE7T0 (en anglais)

Le nouveau Cadre environnemental et social en bref

